



SERVICE DES SPORTS  
DEMANDE D'INTERVENTION AIDE AU SPORT

**Seuls les dossiers corrects et complets seront traités**  
**Remise du dossier : du 17/09/2018 au 27/09/2018**

Données du titulaire (parent ou tuteur) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Agissant en qualité de  père  mère  tuteur  
de l'enfant bénéficiaire pour qui la demande est introduite et dont le nom est : \_\_\_\_\_  
Date de naissance de l'enfant : \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
Rue : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Bte : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
Téléphone / GSM : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Je préfère être contacté :  par e-mail  par courrier postal  
Nationalité : \_\_\_\_\_ N° National : \_\_\_\_\_

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi mentionnées au verso de ce formulaire.
- J'accepte que les données transmises sur ce formulaire soient exploitées dans le cadre du traitement de mon dossier de demande « Aide au Sport ». Le responsable du traitement des données à caractère personnel est le Service des Sports de la Ville de Bruxelles, Palais du Midi, rue Roger Van der Weyden 3, 1000 Bruxelles.  
Vos informations personnelles sont conservées pendant 2 ans. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. Dans ce cas, votre dossier ne pourra pas être traité.

A compléter par le club sportif affilié à Sodexo :

La direction du club sportif \_\_\_\_\_  
Affilié à la fédération / ligue \_\_\_\_\_  
Certifie que l'enfant (nom + prénom + genre) \_\_\_\_\_ Fille / Garçon\*  
Né(e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ est affilié(e) pour la saison sportive 2018 - 2019.  
Sport pratiqué : \_\_\_\_\_  
N° d'affiliation : \_\_\_\_\_ Première affiliation :  OUI  NON

Montant :

Une somme de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ EUR a été / sera\* perçue en tant que frais d'affiliation annuels.

\* Biffer la mention inutile

Cachet du club sportif **obligatoire** :

Date : \_\_/\_\_/2018

Signature du responsable du club :

Formulaire à remettre en mains propres à l'**accueil du Palais du Midi**, rue Roger Van der Weyden 3, 1000 Bruxelles.  
Un ticket numéroté pour la file d'attente vous sera remis au poste d'accueil dès votre arrivée.

**Horaires :** **du lundi 17 au jeudi 20/09/2018 de 9h à 17h, derniers tickets distribués à 16h30**  
**le lundi 24 et le mardi 25/09/2018 de 9h à 12h, derniers tickets distribués à 11h30**  
**le mercredi 26 et le jeudi 27/09/2018 de 14h à 18h00, derniers tickets distribués à 17h30**  
T. 02 279 59 80 F. 02 279 59 89 E-mail : [infosport@brucity.be](mailto:infosport@brucity.be)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

habitant bruxellois

conditions revenus

DOSSIER N° :18 / 19 \_\_\_\_\_

conditions âge

DEC :  O  R



## SERVICE DES SPORTS

### CONDITIONS D'OCTROI AIDE AU SPORT

**Merci de lire attentivement ces conditions générales**

Pour obtenir l'Aide au Sport de la Ville pour la saison sportive 2018 - 2019 (de septembre à juin), les conditions cumulatives suivantes doivent être respectées :

1. être âgé de 6 à 18 ans et domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
2. soit être affilié auprès des clubs sportifs, soit être inscrit à un stage sportif durant la saison sportive concernée (de septembre 2018 à juin 2019) ;
3. Conditions de revenus : les revenus imposables globalement des personnes dont le jeune est à charge ne peuvent dépasser les maxima tels que fixés comme conditions financières pour l'aide à l'achat d'un logement de la Région Bruxelles-Capitale, à savoir pour 2018 :

Personne(s) à charge	Revenus maxima (1 revenu)	Revenus maxima (2 revenus)
0	58.056,00 EUR	73.890,00 EUR
1	63.334,00 EUR	79.168,00 EUR
2	68.612,00 EUR	84.446,00 EUR
3	73.890,00 EUR	89.724,00 EUR
4 personnes et plus	79.168,00 EUR	95.002,00 EUR

Il s'agit des revenus imposables globalement des personnes de l'année 2016 - exercice d'imposition 2017 figurant sur l'Avertissement Extrait de rôle (seront uniquement considérées comme personnes à charge celles qui figurent sur l'Avertissement Extrait de rôle susmentionné.) \* ;

4. **Joindre au présent formulaire une copie de l'Avertissement-Extrait de rôle, revenus 2016 - exercice 2017.**
5. **Par saison sportive, la Ville de Bruxelles n'accordera qu'une seule intervention par personne (priorité sur base de l'ordre chronologique de réception des demandes) et ce, jusqu'à épuisement des crédits. L'action se déroulant dans le cadre d'un budget limité, elle sera clôturée dès l'épuisement des chèques, sans possibilité de recours. Tout dossier remis incomplet, incorrect ou hors-délai sera irrecevable ;**
6. L'intervention de la Ville s'élève à maximum 100,00 EUR par chèque Aide au Sport et par sportif bénéficiaire ;
7. Les Chèques Aide au Sport devront être retirés en mains propres par les parents du bénéficiaire. Aucune procuration ne sera acceptée ;

\* Revenus particuliers (type commission européenne) : l'analyse du dossier se base sur le relevé annuel du salaire, le montant pris en compte est le montant global annuel net.